

mais il prêtait aussi son éloquente parole dans une foule de causes civiles et criminelles. L'une des plus célèbres est celle du Dr Castaing, accusé d'avoir empoisonné un ami qui avait fait son testament en sa faveur. Berryer hésitait à se charger de cette cause: mais le vieux père de l'accusé vint, se traîna en pleurant aux genoux de Berryer, et celui-ci finit par céder. C'est dans ce procès que se produisit un fait inouï dans les annales judiciaires. Castaing est bouleversé par l'éloquence de son défenseur, et Berryer l'entend murmurer : "Oui je suis coupable !" Tel est le saisissement de l'orateur qu'il peut à peine ajouter quelques paroles : il se trouve mal, se retire et abandonne le malheureux à la justice des hommes.

Berryer défendit ensuite ses amis politiques. Le premier fut Michaud. C'était un vieux royaliste fidèle, mais indépendant. Le gouvernement essaya, par d'indignes procédés, de lui enlever la direction politique d'un journal : *La Quotidienne*. Michaud ne recule pas devant un procès et écrit à Berryer : "Je remets ma vie entre vos mains." "Nous devons tout au prince, fors l'honneur !" répond Berryer. L'avocat flétrit la conduite de ceux qui essayaient d'acheter à prix d'or les feuilles périodiques. "Vous savez acheter les opinions, s'écrie-t-il, vous ne savez pas les défendre." Michaud resta à la tête du journal.

Après avoir défendu la liberté politique, Berryer fut appelé à défendre la liberté religieuse.

On connaît la déclaration gallicane de 1682. Le gouvernement prétendit en imposer l'enseignement dans les Séminaires. C'était absurde et tyrannique.

C'est ce que montra Lamennais dans son ouvrage : "La religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et social."

Le gouvernement fit saisir l'ouvrage et traduisit l'auteur en police correctionnelle. "Je leur apprendrai ce que c'est qu'un prêtre," dit Lamennais. Il comparut le 20 avril 1826.

Berryer accepta de défendre l'illustre écrivain qu'il aimait et qu'il admirait, sans partager toutes ses idées. "L'amitié, l'admiration lui inspirèrent, dit M. Develle, une plaidoirie que l'on regarde à juste titre comme son chef-d'œuvre."

Lamennais ne fut condamné qu'à l'amer de dérisoire de six piastres. Dans ce procès Berryer n'avait pas hésité à compromettre sa popularité pour défendre la liberté de l'Eglise dans